



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 106714

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présenté par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent, en matière de rationalisation de l'organisation des réseaux, notamment d'accentuer le mouvement de réduction des effectifs, en particulier dans les pays européens et leur redéploiement vers les zones les plus dynamiques économiquement. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Afin de faire coïncider l'allocation des moyens avec les enjeux prioritaires de la France, le ministère des affaires étrangères a commencé à alléger son dispositif dans certaines zones (notamment les pays de l'ancienne Union européenne à quinze) et à le redéployer vers les pays émergents. Le redéploiement diplomatique et consulaire concernera entre 2006 et 2008 près de 1 500 postes de travail (soit 12 % de l'effectif). Les effectifs en Afrique subsaharienne baisseront dès 2006 de 4 %, mais ils augmenteront de 1,4 % en Europe orientale et dans la communauté des États indépendants (notamment en Russie), ou encore de 2 % dans le secteur multilatéral. Pour sa part, la Chine a vu, dès 2005, la création de onze postes. Les effectifs consulaires seront redéployés principalement en Europe, à travers le regroupement des fonctions principales d'administration des communautés françaises sur quelques pôles, par exemple en matière d'état civil. Cette évolution permettra de renforcer les structures consulaires dans les pays en fort développement. Dans ce contexte, cette programmation privilégiera les postes du continent asiatique, notamment la Chine et l'Inde, où l'on peut envisager une forte augmentation de la population française et des demandes de visas, seront également renforcés les postes situés en Afrique et au Moyen-Orient. En parallèle à l'effort mené par le ministère des affaires étrangères, on peut observer que le redéploiement du réseau international de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) concernera en 2006 près de 140 postes de travail, soit 6,8 % de l'effectif. La DGTPE procédera à un mouvement de même ampleur en 2007 et 2008.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106714

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10471

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 223